

Génocide des Tutsi : l'ex-médecin Eugène Rwamucyo se redit innocent au dernier jour de son procès à Paris

AFP, 30 octobre 2024

L'ex-médecin rwandais Eugène Rwamucyo, jugé par un tribunal à Paris pour son éventuelle implication dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, s'est redit mercredi innocent des faits qui lui sont reprochés, au dernier jour de son procès.

« *Je vous assure que je n'ai pas ordonné l'achèvement des survivants ou laisser tuer des survivants* », a déclaré M. Rwamucyo.

« *Je comprends la souffrance de ceux qui cherchent encore les leurs, (...) mais je ne peux les aider* », a ajouté l'accusé en détachant chaque mot, avant que la cour ne se retire pour délibérer.

Le verdict est attendu en fin de journée.

Eugène Rwamucyo est accusé de génocide, complicité de génocide,

crimes contre l'humanité et complicité de crimes contre l'humanité, ainsi que pour entente en vue de la préparation de ces crimes.

Lundi, la justice française a requis trente ans de réclusion criminelle à son encontre.

« *Nous vous demandons de ne pas permettre à Eugène Rwamucyo d'échapper à ses responsabilités* », avait asséné l'avocat général Nicolas Peron à l'issue du réquisitoire, qui a duré près de sept heures.

Le ministère public a retenu toutes les accusations hormis les faits de crimes contre l'humanité.

« *M. Rwamucyo a-t-il du sang sur les mains ? Rien ne permet de l'affirmer mais il porte à nos yeux une double responsabilité écrasante, on peut tuer avec des mots* », avait résumé l'avocat général.

Il est reproché au docteur Rwamu-

cyo d'avoir soutenu et relayé les mots d'ordre des autorités hutu incitant la population à s'en prendre à la minorité tutsi notamment lors d'un discours à l'université de Butare dans le sud du pays, le 14 mai 1994 en présence de Jean Kambada, Premier ministre du gouvernement intérimaire.

Selon des témoins, M. Rwamucyo, alors médecin-enseignant à l'université, aurait également participé à l'exécution de blessés et à l'enfouissement de corps dans des fosses communes.

« *Eugène Rwamucyo a permis la continuité des crimes et en l'espèce du crime du génocide en dissimulant des preuves du génocide et en mettant en œuvre la logistique du génocide* »,

a estimé l'accusation.

Les avocats de l'ex-médecin ont plaidé l'acquittement.

Visé par un mandat d'arrêt international émis par le Rwanda, Eugène Rwamucyo a été arrêté par les autorités françaises le 26 mai 2010.

Entre avril et juillet 1994, plus de 800.000 personnes ont été tuées selon l'ONU, essentiellement au sein de la minorité tutsi.

Eugène Rwamucyo, 65 ans, est le huitième Rwandais jugé en France pour sa participation au génocide des Tutsi, instigué par le gouvernement hutu. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.